



Doc. 13085
21 janvier 2013

Dialogue postsuivi avec la Bulgarie

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 20 par le paragraphe suivant:

« L'Assemblée décide de clore le dialogue de postsuivi avec les autorités bulgares. »

Déposé par:

GROZDANOVA Dzhema, Bulgarie, PPE/DC
BAKOYANNIS Theodora, Grèce, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TOMC Romana, Slovénie, PPE/DC

1. 2013 - Première partie de session

